

W8474-24DB08

Q5 Je voulais juste vous informer qu'il n'y a pas de « nombre estimé de jours » dans la pièce jointe 3 – Barème de prix ?

R5 La DDP a été mise à jour pour inclure le niveau d'effort.

Q6 La Couronne pourrait-elle avoir l'amabilité de préciser si les soumissionnaires peuvent ou non proposer un taux journalier différent pour chacune des deux ressources spécialisées en opérations ?

R6 Les soumissionnaires sont libres de proposer des taux journaliers différents pour chacune des deux ressources spécialisées en opérations. L'annexe B de la DDP a été mise à jour.

Q7 Je voulais connaître le « nombre estimé de jours » pour chaque période car, pour l'instant, l'annexe 3 – Barème de tarification n'en indique aucun pour aucune des périodes.

R7 La pièce jointe 3 a été mise à jour dans la DDP.